



SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT

MOYENS DE PAIEMENT POUR LA DEMI-PENSION OU L'INTERNAT

MOYEN DE PAIEMENT A PRIVILÉGIÉ :

- **Carte bancaire sur internet**
 - Accessible depuis la page d'accueil du site internet de l'établissement : <https://lyceeduruy.fr> (cliquer sur "Teleservices").
 - Identification via ÉduConnect ou FranceConnect.
 - Visibilité de l'ensemble des créances.

AUTRES MOYENS DE PAIEMENT :

- **Carte bancaire sur terminal**
 - Accessible au service intendance du lycée.
- **Virement bancaire**
 - Au compte de l'établissement dont les coordonnées figurent sur l'avis des sommes à payer.
 - Préciser le nom de l'élève et la référence de la créance.
- **Chèque bancaire**
 - A l'ordre de l'agent comptable du lycée Victor Duruy.
 - Délai d'encaissement : 8 jours.
- **Espèces**
 - Encaissement limité à 300 € (en application de l'article 1680 du code général des impôts).
 - Règlement à la caisse du lycée, service intendance.
 - Un reçu sera délivré.